

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1727

14 juin 2016

### SOMMAIRE

Fiduciaire Socodit S.A. ....	82896	Pommeroy S.à r.l. ....	82852
Gateacre Holdings S.à r.l. ....	82896	Pommeroy S.à r.l. ....	82858
Gateacre Holdings S.à r.l. ....	82896	P&P Promotions S.à r.l. ....	82862
Global Diversified Sicav ....	82896	Procedia S.à r.l. ....	82850
Henderson Indirect Property S.à.r.l. ....	82896	Promark Holding S.A. ....	82850
Immochelle ....	82896	Proximo I GP S.à r.l. ....	82858
Infinitas Holdco S.à r.l. ....	82893	PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy ....	82850
Italian Logistics Mezzco S.à r.l. ....	82879	Puukeskus HoldCo S.à r.l. ....	82859
Maxi-Toys Luxembourg S.A. ....	82869	Puzzle S.à r.l. ....	82859
McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	82863	Rumba Luxco 2 S.à r.l. ....	82870
mcPaLo ....	82895	Saddle Holdco S.à r.l. ....	82872
MetaldyneLux Sàrl ....	82864	Saddle Luxco Holding S.à r.l. ....	82873
Moore Food SARL ....	82864	Saddle LuxCo S.à r.l. ....	82873
MREF III Newcastle Property S.à.r.l. ....	82863	Servus LuxCo S.à r.l. ....	82874
Munin Investments S.à r.l. ....	82864	S.G.L. S.à r.l. ....	82870
Murano Invest S.à r.l. ....	82864	S.I.C. ....	82871
Musana Property Holdings S.à r.l. ....	82867	Signalhorn Holding S.A. ....	82874
Mustique Capital Holding S.A. ....	82869	Silvia HoldCo S.à r.l. ....	82874
Oratal 26 Finances SPF ....	82862	Société Familiale d'Investissements ....	82875
P.A.L. Management Services ....	82862	Société Luxembourgeoise de Commerce International ....	82875
Pareturn ....	82862	Socri Limited ....	82875
Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	82851	weydert avocat s.à r.l. ....	82895
Plymouth HoldCo S.à r.l. ....	82851		
Polc Europe ....	82850		

**Polc Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard royal.  
R.C.S. Luxembourg B 152.877.

—  
*Rectificatif du dépôt L160056036 enregistré et déposé le 04/04/2016*

Il convient de prendre note que:

- les modifications relatives à ce dépôt L160056036 enregistré et déposé le 04/04/2016 ont été adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du mercredi 16 mars 2016 et non en date du lundi 12 octobre 2015
- et que la date de nomination du nouvel administrateur est le 14 mars 2016 avec effet immédiat et pour une durée de 4 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016089712/15.

(160057834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Procedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 97.164.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions adoptées par l'Associé unique de la société en date du 30 décembre 2015*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de gérante de Madame Catherine DE WAELE, a été renouvelé pour une période indéterminée.

Le poste de gérance se décompose donc de la manière suivante:

- Madame Catherine DE WAELE, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange
- Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

*Pour PROCEDIA Sarl*

Référence de publication: 2016089714/15.

(160057836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Promark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 47.174.

—  
L'Administrateur Unique décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 2 Rue Wilson, L-2732 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 33 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016089716/13.

(160057743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 88.896.

—  
EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2016, il a été décidé de nommer Monsieur Hervé Delaunoy de la Tour d'Artaise, aux fonctions de Président. Son mandat de président suivra son mandat d'administrateur qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016089718/16.

(160058007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.596.

En date du 24 mars 2016, l'associé unique de la société Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Elizabeth O'MELIA comme gérant de catégorie A de la Société à compter du 24 mars 2016.

- Nomination de Monsieur Edward Joseph HARAN, né le 16 avril 1967 à New York, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle a 55 Water Street, New York NY10041, États-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A de la Société à compter du 24 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

En plus, veuillez prendre note du changement suivant:

- Le gérant A, Monsieur Peter SCHESCHUK, a désormais son adresse professionnelle au 55 Water Street, New York NY10041, aux États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Elena Titkova

*Gérant B*

Référence de publication: 2016089692/21.

(160057873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 801.194,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Plymouth Holdco S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089693/24.

(160057636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Pommeroy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 181.915.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of March;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Wild River Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175. 004 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Guido ZANCHI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Pommeroy S.à r.l.", established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 181.915, (the "Company"), has been incorporated on November 15, 2013, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 175 of January 20, 2014,

the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, dated 20 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 417, on 14 February 2014.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of Article 2 of the Articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 2. Object.** The Object of the Company is the acquisitions of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units, the Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including proceeds of any borrowing and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency, exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may further provide services related to corporate and administrative questions, as well as financial and cash management to any entity in which it holds a direct or indirect controlling interest.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.”

2. Amendment of Article 10 of the Articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 10. Managers.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s).

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers:

- (i) in all circumstances, by the joint signature of any class A manager and any class B manager, or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers, and
- (ii) without prejudice to the generality of the foregoing, in relation to any commitments, bank operations or other transactions in respect of amounts not greater than ten thousand Euro (EUR 10,000), by the signature of any class A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting or any category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.”

### 3. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 2. Object.** The Object of the Company is the acquisitions of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units, the Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowing and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency, exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may further provide services related to corporate and administrative questions, as well as financial and cash management to any entity in which it holds a direct or indirect controlling interest.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.”

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 10 of the Articles of Association of the Company as follows:

“ **Art. 10. Managers.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s).

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers:

(i) in all circumstances, by the joint signature of any class A manager and any class B manager, or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers, and

(ii) without prejudice to the generality of the foregoing, in relation to any commitments, bank operations or other transactions in respect of amounts not greater than ten thousand Euro (EUR 10,000), by the signature of any class A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting or any category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.”

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le trente et unième jour du mois de mars;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Wild River Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.004,

ici représentée par Monsieur Guido ZANCHI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Pommeroy S.à r.l.," établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.915, (la "Société"), a été constituée le 15 novembre 2013, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 20 janvier 2014,

et que les statuts Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, prénommée, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417, le 14 février 2014.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la société (ci-après reprise comme les «sociétés Apparentées»). La société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la société ou de sociétés apparentées.

La société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêts et autres risques.

La société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société peut également fournir des services relatifs à des questions de nature sociale et administrative ainsi que concernant la gestion financière à toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte de nature à exercer un contrôle sur ladite société.

L'énumération qui précède est une pure énonciation et non limitative.»

2. Modification de l'article 10 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 10. Gérant(s).** La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants:

- (i) en toute circonstance, par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à laquelle une telle délégation aurait été donnée par le conseil de gérance; et,

- (ii) sans préjudice à ce qui précède, en relation à tout engagement, opération bancaire ou autre transaction d'un montant ne pas excédant dix mille euros (EUR 10.000), par la signature de tout gérant de catégorie A.

Le gérant ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifique à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement une majorité des gérants est présent ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante.

Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès-verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.»

3. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver l'article 2 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la société (ci-après reprise comme les «sociétés Apparentées»). La société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la société ou de sociétés apparentées.



La société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêts et autres risques.

La société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société peut également fournir des services relatifs à des questions de nature sociale et administrative ainsi que concernant la gestion financière à toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte de nature à exercer un contrôle sur ladite société.

L'énumération qui précède est une pure énonciation et non limitative.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver l'article 10 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 10. Gérant(s).** La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants:

- (i) en toute circonstance, par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à laquelle une telle délégation aurait été donnée par le conseil de gérance; et,

- (ii) sans préjudice à ce qui précède, en relation à tout engagement, opération bancaire ou autre transaction d'un montant ne pas excédant dix mille euros (EUR 10.000), par la signature de tout gérant de catégorie A.

Le gérant ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifique à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire une secrétaire parmi ses membres.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement une majorité des gérants est présent ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante.

Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès-verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.».

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. ZANCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 avril 2016. 2LAC/2016/7282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089694/357.

(160057897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

#### **Pommeroy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 181.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016089695/14.

(160057934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

#### **Proximo I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.666.

#### *Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 1<sup>er</sup> avril 2016*

L'Associé Unique de Gadki DP SCSp (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Madame Aneta Bondar en tant que gérant de la Société à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016;

- De nommer:

\* Madame Rekha Sookloll, née à Mauritius, le 15 août 1981, demeurant professionnellement à 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Gadki DP SCSp

Référence de publication: 2016089697/18.

(160058285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 546.150,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Puukeskus Holdco S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089700/24.

(160057635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Puzzle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 97.496.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.718.

In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth day of March, Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRATISLAVA GREENFIELDS HOLDINGS LIMITED, existing and governed by the laws of Channel Islands, with its registered office at 17, Esplanade, JE-St Helier (Channel Islands), and registered with the Jersey Register under number 97231 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Manuel RIBEIRO, secretary, residing professionally in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530, Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated on March 08, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the Sole Shareholder of PUZZLE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million twelve thousand five hundred euro (EUR 2,012,500.-) divided into two hundred one thousand two hundred fifty (201,250) with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.718 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed dated February 15<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 783 of May 4<sup>th</sup>, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated of December 29<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 252 of January 30<sup>th</sup>, 2015.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of NINETY-FIVE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND EURO (EUR 95,484,000.-) to bring it from its present amount of TWO MIL-

LION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,012,500.-) to NINETY-SEVEN MILLION FOUR HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 97,496,500.-) by issuance of NINE MILLION FIVE HUNDRED FORTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED (9,548,400) new shares with a par value of TEN EURO (EUR 10,-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

PUZZLE S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, which declares to subscribe to NINE MILLION FIVE HUNDRED FORTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED (9,548,400) new shares with a par value of TEN EURO (EUR 10,-) each.

All of the NINE MILLION FIVE HUNDRED FORTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED (9,548,400) new shares of the Company have been fully paid up by way of contribution in kind of a debt owned by the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of NINETY-FIVE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND EURO (EUR 95,484,000.-).

The existence, the value, the transferability of the debt, being due and payable for the total amount of NINETY-FIVE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND EURO (EUR 95,484,000.-) have been certified to the undersigned notary in a certificate by the Company's board of managers dated March 03, 2016.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is set at NINETY-SEVEN MILLION FOUR HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 97,496,500.-) represented by NINE MILLION SEVEN HUNDRED FORTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED FIFTY (9,749,650) shares of TEN EURO (EUR 10.-) each, all fully paid-up"

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Cost*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is seven thousand sixty-seven euro and forty-eight cents (7,067.48 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil seize, le trente mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

BRATISLAVA GREENFIELDS S.à r.l., une société existante sous le droit des Iles Anglo-Normandes, ayant son siège social à 17, Esplanade, JE-St Helier (Iles Anglo-Normandes), et immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 97231 (l'«Associé unique»),

ici représentée par Monsieur Manuel RIBEIRO, secrétaire, demeurant professionnellement au 10 A rue Henri M. Schnadt, L-2530, Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 08 mars 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société PUZZLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) représenté par deux cent un mille deux cent cinquante (201.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.718 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 783 du 4 mai 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 30 janvier 2015.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (EUR 95.484.000,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.012.500,-) à QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEIZE MILLE EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (EUR 97.496.500,-) par l'émission de NEUF MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENTS (9.548.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est intervenue aux présentes:

BRATISLAVA GREENFIELDS HOLDINGDS LIMITE, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire NEUF MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENTS (9.548.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune. Les NEUF MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENTS (9.548.400) parts sociales nouvelles ont toutes été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance de l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (EUR 95.484.881,73).

L'existence, la valeur, le caractère cessible de cette créance, étant certaine, liquide et exigible pour un montant total de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (EUR 95.484.000,-), ont été justifiés au notaire soussigné par un certificat du conseil de gérance de la Société en date du 03 mars 2016.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEIZE MILLE EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (EUR 97.496.500,-) représenté par NEUF MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE (9.749.650) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à sept mille soixante-sept euros et quarante-huit cents (EUR 7.067,48).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel Ribeiro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 avril 2016.

Référence de publication: 2016089701/131.

(160058130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 47.104.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le jeudi 31 mars 2016 à 11 heures*

*Quatrième résolution*

En date du 31 mars 2016, L'Assemblée:

- Prend note de la démission de M. Georg Lasch en date du 25 juin 2015
- Décide de ratifier la co-optation de M. Yves Wagner en date du 25 Juin en remplacement de M. Georg Lasch.
- Prend note de la démission de M. Yvan de Laurentis en date du 29 juin 2015
- Décide de ratifier la co-optation de M. Carlo Montagna en date du 29 Juin en remplacement de M. Yvan de Laurentis
- Décide de renouveler le mandat de M. Michel Vareika, M. Yves Wagner and M. Carlo Montagna en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit SARL pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089702/21.

(160057936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Oratal 26 Finances SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 99.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016089681/11.

(160058325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 145.164.

**EXTRAIT**

La société prend acte que le siège social de Capita Fiduciary Group S.A., associé unique de la Société, est désormais au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089682/13.

(160057907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**P&P Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 179.391.

*Assemblée générale extraordinaire du 06 avril 2016*

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jorge Daniel PINTO, né à Lisbonne (Portugal), le 13 septembre 1980, demeurant à 22B, Cité Op Hudelen, L-3863 Schiffflange et Monsieur Jorge LOUREIRO PEREIRA, né à Esch/Alzette, le

08 mars 1972, demeurant à 2, Wisestrooss, L-3385 Noertzange en qualité d'actionnaires à hauteur de 100% du capital de la société.

Il a été convenu ce qui suit:

Madame Jael REDINHA AZEVEDO, née à Luxembourg le 28 octobre 1985, demeurant à 5, rue d'Esch, L-4985 Sanem donne sa démission en tant que gérante technique.

*Première résolution*

L'assemblée générale constate la démission de Madame Jael REDINHA AZEVEDO, née à Luxembourg le 28 octobre 1985, demeurant à 5, rue d'Esch, L-4985 Sanem de ses fonctions de gérante technique à compter du 06 avril 2016.

*Deuxième résolution*

Est nommé gérant unique Monsieur Jorge Daniel PINTO, né à Lisbonne (Portugal), le 13 septembre 1980, demeurant à 22B, Cité Op Hudelen, L-3863 Schiffflange.

*Troisième résolution*

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Fait en double exemplaires à Sanem, le 06 avril 2016. PINTO Jorge Daniel / LOUREIRO PEREIRA Jorge.

Référence de publication: 2016089683/25.

(160058043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**MREF III Newcastle Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.733.

---

Suite aux résolutions du conseil de gérance prises en date du 30 mars 2016 avec effet au 4 avril 2016, il a été décidé que la société MREF III Newcastle Property S.à r.l. a changé d'adresse comme suit:

Du: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Au: 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089648/14.

(160057709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 662.630.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

---

En date du 24 mars 2016, l'associé unique de la société McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Elizabeth O'MELIA comme gérant de catégorie A de la Société à compter du 24 mars 2016.

- Nomination de Monsieur Edward Joseph HARAN, né le 16 avril 1967 à New York, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle a 55 Water Street, New York NY10041, États-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A de la Société à compter du 24 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

En plus, veuillez prendre note du changement suivant:

- Le gérant A, Monsieur Peter SCHESCHUK, a désormais son adresse professionnelle au 55 Water Street, New York NY 10041, aux États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Elena Titkova

*Gérant B*

Référence de publication: 2016089611/22.

(160057795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**MetaldyneLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 68.106.

Les comptes consolidés de la Maison Mère au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089613/10.

(160058243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Moore Food SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 141.229.

*Auszug aus dem Protokollbeschluss der Gesellschafter vom 5. Juni 2015*

Zum Wirtschaftsprüfer wird H.R.T. Révision S.A., HR Luxembourg B 51238, mit Gesellschaftsitz L-8030 Strassen, rue du Kiem, 163 gewählt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2014 zu beschliessen hat die außerordentlich im Jahre 2016 abgehalten wird.

Luxemburg, den 6. April 2016.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2016089617/13.

(160057730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Munin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 167.250.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Munin Investment S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089618/23.

(160058189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Murano Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 179.619.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



1) European Healthcare Partners S.C.S., a société en commandite simple, having its registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.381, represented by its general partner European Healthcare Partners GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.547; and

2) Aspern Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.919.

Both parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on March 1<sup>st</sup>, 2016.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the attorney of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have required the undersigned notary to declare as follows:

They are the sole shareholders of Murano Invest S.à. r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.619 (the “Company”) was incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on July 25<sup>th</sup>, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2444 on October 3<sup>rd</sup>, 2013. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 24<sup>th</sup>, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3137 on November 18<sup>th</sup>, 2015.

The agenda of the meeting is the following:

(a) Decision to change the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on 1 October of each year and end 30 September of the following year.

(b) Decision to amend the current accounting year, which started on 1 January 2016, to end on 30 September 2016.

(c) Decision to subsequently amend Article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 12.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> of October each year and ends on 30<sup>th</sup> September of the following year.”

Thereafter the following resolutions were unanimously passed by the shareholders of the Company:

*First resolution*

The shareholders decide to change the accounting year, so that the financial year shall start on October 1<sup>st</sup> of each year and end on September 30<sup>th</sup> of the following year.

*Second resolution*

In respect of the current accounting year which started on January 1<sup>st</sup>, 2016, the shareholders resolved that this shall end on September 30<sup>th</sup>, 2016.

*Third resolution*

The shareholders resolved to amend Article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 12.** The accounting year begins on October 1<sup>st</sup> of each year and ends on September 30<sup>th</sup>, of the following year.”

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, represented as stated above, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the appearing parties, represented as stated above, and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by first and surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Follows the german version**

Im Jahre zweitausendundsechzehn, am achtzehnten März.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) European Healthcare Partners S.C.S., société en commandite simple, mit Gesellschaftssitz in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter Nummer B 200.381, hier vertreten durch den Komplementär European Healthcare Partners GP S.à r.l., société à responsabilité limitée, gegründet unter Luxemburger Recht, mit Gesellschaftersitz in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg und eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter Nummer B 185.547; und

2) Aspern Acquisition S.à r.l., société à responsabilité limitée, gegründet unter Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich, und eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter Nummer B 186.919.

Beide Parteien sind hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, Angestellte, beruflich ansässig in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, durch eine in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg am 1. März 2016 privatschriftlich erteilte Vollmacht.

Die Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und die unterzeichnende Notarin „ne varietur“ gezeichnet wurde, soll mit dieser Urkunde verbunden bleiben, um gemeinsam registriert zu werden.

Die oben genannten Parteien, wie oben erwähnt vertreten, ersuchen den Notar folgendes zu beurkunden:

Die erschienenen Parteien sind die einzigen Gesellschafter der Murano Invest S.à r.l., société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR) und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 179.619 (die „Gesellschaft“) wurde gemäß notarieller Urkunde von Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg am 25. Juli 2013 gegründet und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2444 vom 3. Oktober 2013 veröffentlicht. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal mit Urkunde der unterzeichnenden Notarin am 24. September 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3137 vom 18. November 2015, abgeändert.

Die Tagesordnungspunkte, über welche Beschlüsse gefasst werden, lauten wie folgt:

(a) Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft insofern, als dass das Geschäftsjahr am 1. Oktober eines jeden Jahres beginnt und am 30. September des Folgejahres endet.

(b) Änderung des laufenden Geschäftsjahres, welches am 1. Januar 2016 zu laufen begonnen hat und am 30. September 2016 enden soll.

(c) Entscheidung, Artikel 12 der Statuten wie folgt zu ändern:

„ **Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des Folgejahres.“  
Sodann haben die Gesellschafter der Gesellschaft einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen das Geschäftsjahr zu ändern, so dass das Geschäftsjahr am 1. Oktober jeden Jahres beginnt und am 30. September des Folgejahres endet.

#### *Zweiter Beschluss*

In Bezug auf das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2016 zu laufen begonnen hat, beschließen die Gesellschafter, dieses per 30. September 2016 zu beenden.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen Artikel 12 der Statuten der Gesellschaft abzuändern, welcher neu wie folgt lautet:

“ **Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des Folgejahres.“

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen oder ähnliche Gebühren in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (1.300.- EUR) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, welche die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der erschienenen Parteien, welche wie oben beschrieben vertreten sind, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst ist. Auf Verlangen der erschienenen Parteien, welche wie oben beschrieben vertreten sind, geht im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen der Englischen und Deutschen Versionen, die englische Version vor.

Diese Urkunde, wurde am eingangs dieser Urkunde erwähnten Datum in Luxembourg erstellt.

Nachdem diese Urkunde dem Vertreter der erschienenen Parteien, welcher der unterzeichnenden Notarin durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, unterzeichnete er die vorliegende Urkunde gemeinsam mit der Notarin.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6713. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089619/122.

(160057923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Musana Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.508.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Carlo WERSANDT, Notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Musana Property Holdings S.à r.l.“, a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 169508, incorporated on June 18<sup>th</sup>, 2012, pursuant to a deed of Maître Blanche MOU-TRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 1804 of July 18<sup>th</sup>, 2012 (“the Company”).

The General Meeting was presided by Mrs Pierrot KANA, attorney-at-law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The chairman appointed as secretary Mrs Caroline PIERSON, employee, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The General Meeting elected as scrutineer Me Roman MUSIJ, attorney-at-law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following.

*Agenda*

1. Waiver of notice rights;
2. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
3. Appointment of Mr Hervé PONCIN as liquidator of the Company;
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions.

*First resolution*

The General Meeting resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledged being sufficiently informed of the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

### *Third resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr Hervé PONCIN, attorney at law, born on September 15<sup>th</sup>, 1967 at B-4000 Rocourt (Belgium), professionally residing in L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg) (“the Liquidator”).

### *Fourth resolution*

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, Notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de «Musana Property Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169508, constituée le 18 juin 2012 suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1804 du 18 juillet 2012 («la Société»).

L'Assemblée Générale est présidée par Maître Pierrot KANA, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline PIERSON, employée, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Roman MUSIJ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II.- Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant.

### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation
2. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination de Mr Hervé PONCIN aux fonctions de liquidateur de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
5. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes.

### *Première résolution*

L'Assemblée Générale des associés a décidé de renoncer à son droit de notification préalable de l'assemblée en cours; les associés ont pris acte étant suffisamment informés sur l'agenda et considérant comme étant valablement convoqués et ont donc convenu de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés dans le laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Hervé PONCIN, juriste, né le 15 septembre 1967 à B-4000 Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé. P. KANA, C. PIERSON, R. MUSIJ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 avril 2016. 2LAC/2016/7161. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089620/121.

(160057577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016089621/12.

(160057895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Maxi-Toys Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 71.036.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 février 2016*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- PIOCHEUR S.A., société anonyme, ayant son siège 36, Antwerpserstraat, B-2500 Liege, administrateur-délégué;

- Monsieur Albert BLOKKER, demeurant Chaussée des Oiseaux, Les Choucas, CH-1875 Morgins;

- MAXI TOYS INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège 720 chaussée de Bruxelles, B-1410 Waterloo;

Est nommé commissaire, en remplacement de BDO AUDIT, réviseur d'entreprise, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Gabriel HENRION né le 20 mars 1971 à Haine-Saint-Paul (Belgique) demeurant professionnellement au 5, rue Athéna, B-7110 Houdeng-Goegnies.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089628/19.

(160057668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089751/24.

(160057632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**S.G.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 163.091.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dûment acceptée par la société à responsabilité limitée S.G.L. S.à r.l. en date du 15 mars 2016 que la société CAPALUX S.A., agissant en sa qualité d'associé, a cédé à Monsieur Stephano D'ANGELO, né à Ettelbruck, (Luxembourg), le 9 janvier 1979, demeurant à L-9395 Tandel, 14A, op der Huuscht, 50 (cinquante) parts sociales de la société.

Après la cession ci-avant décrite le capital de la société se trouve réparti comme suit:

Stephano D'ANGELO .....	50
ARMACOM S.A. ....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Il résulte également d'une résolution prise par les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2016, que:

Monsieur Giuseppe GIUSTINIANI a été remplacé de ses fonctions de gérant technique par Monsieur Stephano D'ANGELO, né à Ettelbruck, (Luxembourg), le 9 janvier 1979, demeurant à L-9395 Tandel, 14A, op der Huuscht avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016089753/23.

(160058495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**S.I.C., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 205.164.

—  
EXTRACT

Following a private partnership agreement dated March 23, 2016 (the "Articles"), the Special Limited Partnership S.I.C. SCSp (the "Partnership") was incorporated that same day.

1. The name of the Partnership is S.I.C.

2. The purpose of the Partnership is: "the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or business regardless of their form, as well as the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscribing, purchasing and exchanging or by any means stocks, equity shares or other securities, bonds, warrants, certificates of deposit and other debt instruments, more generally, any securities and instruments financial issued by a public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Furthermore, it can invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any kind or origin.

The Partnership may invest its funds in stocks, bonds, money market instruments and other securities or any financial instruments.

The Partnership may borrow in any form whatsoever. It may grant loans, bonds and all types of debt instruments. It may issue by way of private or public placement, any notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

It may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own interests and those of any other company or person. To avoid ambiguity, the Partnership may not exercise the regulated activities of the financial sector without having obtained, if appropriate, the required authorization.

The Partnership may use any legal means and instruments to manage its investments and effectively protect against credit risk, the fluctuation of the exchange rate and interest, and any other risks.

The Partnership may conduct any financial or industrial operations and any commercial transactions including real estate transactions, directly or indirectly, related to or in the interest of its social object."

3. The Partnership is established on 23-03-2016 for an unlimited period of time.

4. The General Partner of the Partnership at subscription is the Mauritian company WTG Asset Advisory Ltd, having its registered office at 16, John Kennedy Avenue, Floreal, Mauritius and duly incorporated under the number C094347 on 05-04-2010.

7. The share of each partner in the profits and losses of the Partnership is determined in proportion to their ownership interests.

8. The registered office of the Partnership is located at L-1630 Luxembourg, rue Glesener 56 (Luxembourg).

9. The financial year of the Partnership starts each year on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>. The first period begins on the date of signature of this Partnership Agreement until 31 December 2016.

10. The Manager / Director of the Partnership is the General Partner. The Partnership is committed vis-à-vis third parties by the single signature of the sole manager and in the case of several managers, by the signature of one manager or by the signature of any person to whom the manager has delegated signing authority. The sole manager is named from the day of signature of this Partnership Agreement for an unlimited period of time. The Manager may delegate its powers to one or more agents, who are responsible only for the execution of their mandate.

11. Subject to the above paragraph, the General Partner shall have full power and authority, on behalf of and so as to bind the Partnership and the partners of the Partnership as such, to enter into, make and perform such deeds, documents, contracts, agreements, undertakings, guarantees and indemnities as the its general partner may consider necessary or desirable in the furtherance of the Partnership's business.

**Suit la traduction française du texte qui précède.**

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de société sous seing privé en date du 23 mars 2016 (les «Statuts») que la société en commandite spéciale S.I.C. SCSp (la «Société») a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est S.I.C.

2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des stocks, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement,

toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut investir ses fonds dans des actions, obligations, créances, instruments du marché monétaire et tous autres titres ou instrument financier de n'importe quelle forme.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, bons et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés ou public, tous types de titres, notes, obligations, certificats et toutes sortes d'instruments de dette ou créance, convertible ou non, et/ou tous titres de participation.

Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des garanties sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne.

Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable, le cas échéant, l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre le risque de crédit, de fluctuation des taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social.»

3. La date de constitution de la Société est le 23-03-2016. La Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'Associé Commandité de la Société à la souscription est la société de droit mauricien WTG Asset Advisory Ltd, ayant son siège social au 16, John Kennedy Avenue, Floréal, Maurice et dûment incorporée sous le numéro C094347 en date du 05-04-2010.

7. La part de chaque associé dans les bénéfices et les pertes de la société est déterminée en proportion de ses parts d'intérêt.

8. Le siège social de la Société est au L-1630 Luxembourg, rue Glesener 56 (Luxembourg).

9. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Le premier exercice commence au jour de la signature du présent Contrat Social jusqu'au 31 décembre 2016.

10. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de plusieurs gérants, par la signature d'un seul gérant ou par la signature de toute personne à laquelle le gérant a délégué le pouvoir de signature. Le gérant unique a été nommé le jour de signature du présent Contrat Social; pour une durée illimitée. Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, qui ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

11. Sous réserve du paragraphe qui précède, l'Associé gérant Commandité aura pleins pouvoirs et autorité, d'agir pour le compte de la Société et de ses associés et de les engager, en concluant, effectuant et exerçant tout acte, document, contrat, accord, démarche, garanties et indemnités que l'Associé gérant Commandité jugera nécessaire ou utile à l'exercice des activités de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/03/2016.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016089754/99.

(160058061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Saddle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.940.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg



Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saddle HoldCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089755/24.

(160057631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Saddle Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.017.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saddle Luxco Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089756/23.

(160057630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Saddle LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.077.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saddle LuxCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089757/24.

(160057629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Servus LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.489,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.911.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Servus Luxco S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089767/24.

(160057866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Signalhorn Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 126.549.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 9 décembre 2015*

Conformément à l'article 19.1 des statuts, le conseil d'administration nomme M. Alexander Müller-Gastell, employé privé demeurant 78/2 Schondorfer Strasse D-71332 Waiblingen, comme administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

Conformément à l'article 20.2 des statuts M. Alexander Müller-Gastell pourra engager la société par son unique signature dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016089770/15.

(160058091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.486,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.845.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Silvia Holdco S.à r.l.*

Référence de publication: 2016089771/24.

(160057865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**SFI, Société Familiale d'Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089774/10.

(160058299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Société Luxembourgeoise de Commerce International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 16.857.

---

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2016 statuant sur l'exercice 2015*

ad 4) L'Assemblée générale décide de prolonger les mandats de Jean-Dominique Sorel et Serge Weber pour une nouvelle période de 1 année expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

L'Assemblée générale accepte la nomination de Bernard de Busscher, avec adresse professionnelle à 19-21 route d'Arlon, L - 8009 Strassen en tant qu'administrateur en remplacement de Michel Le Clef, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Bernard de Busscher expirera avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

ad 5) L'Assemblée générale décide de nommer Deloitte Audit, Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2016.

Pour extrait conforme

S. Weber

*Group Secretary*

Référence de publication: 2016089775/18.

(160058094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

**Socri Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.653.

---

**STATUTS**

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Monsieur Nicolas Chambon, de nationalité française, né le 16 mai 1972 à Chamalières (France) et résidant au 82 avenue du Père Prévost, 34090 Montpellier, France (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Socri Limited».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) délibérant selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social et parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

#### 6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### 6.7 Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera effectué par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), délibérant selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition que ce rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe dans la proportion du capital ou de la catégorie de parts sociales concernées représentée par leurs parts sociales, le cas échéant.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où le prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en application des exigences légales ou statutaires.

Ces actions rachetées seront annulées par diminution du capital social.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance, avec au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie, en cas de pluralité de catégories.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social / Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution / Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le (s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

*Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précité, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entière du capital social représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

- Nicolas CHAMBON, né le 16 Mai 1972 à Chamalières (France) et résidant au 82 avenue du Père Prévost, 34090 Montpellier, France, en tant que gérant de catégorie A; et

- Madame Mariana Bárbara De Sá Morais Carneiro Veríssimo Da Cunha, née le 25 février 1979, à Lisbonne (Portugal) et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7549. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080437/214.

(160046576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Italian Logistics Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.325.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND SIXTEEN,

ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF THE MONTH OF FEBRUARY.

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Italian Logistics Master Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifty thousand euros (EUR 50,000) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Miroslava JASSOVA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 February 2016, which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Italian Logistics Mezzco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the "Company"), incorporated

on 18 February 2016 pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”).

The articles of association of the Company have never been amended. The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company, divided in (i) two hundred and fifty (250) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each and (ii) two hundred and fifty (250) shares of class B of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to fifty thousand euros (EUR 50,000) by the issue of (i) five hundred (500) class A new shares (the “Class A New Shares”) and (ii) one thousand (1,000) class B new shares (the “Class B New Shares”, together with the Class A New Shares, the “New Shares”) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each; subscription to and payment of:

- Class A New Shares by way of a contribution in kind consisting in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and share premium accounts of an amount of eighty five million one hundred twenty six thousand four hundred and thirty-four euros and eighty-one cents (EUR 85,126,434.81) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 201.193 (“Ferrari Company”);

- Class B New Shares by way of a contribution in kind consisting in one thousand (1,000) shares held by the Sole Shareholder in Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twenty five thousand euros (EUR 25,000) and share premium accounts of an amount of eighty nine million six hundred seventy six thousand nine hundred and four euros (EUR 89,676,904) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 195.167 (“Scorpion Company”)

for an aggregate value of one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty-one cents (EUR 174,840,838.81) (the “Contribution in Kind”); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated 22 February 2016 on the valuation of the Contribution in Kind (the “Valuation Report”); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of an amount of thirty seven thousand five hundred euros (EUR 37,500) to the share capital of the Company and allocation of an amount of eighty five million one hundred twenty six thousand four hundred and thirty four euros and eighty one cents (EUR 85,126,434.81) to the share premium account allocated to the Class A shares and eighty nine million six hundred seventy six thousand nine hundred and four euros (EUR 89,676,904) to the share premium account allocated to the Class B shares;

B) Consequential full amendment and restatement of the articles of association of the Company so that they shall read as follows: “

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Italian Logistics Mezzco S.à r.l.” (the “Company”) is existing among the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documen-



tation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty thousand euros (EUR 50,000), represented by (i) seven hundred and fifty (750) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each ("Class A Shares"), and (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class B of a nominal value of twenty-five euros (25) each ("Class B Shares").

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Each class of shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment or investment portfolio directly or indirectly (each a "Specific Investment"), except as otherwise specified herein. The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

The Specific Investment for Class A is the Class A Portfolio.

The Specific Investment for Class B is the Class B Portfolio.

In relation to each Specific Investment, the sole manager, or as the case may be, the board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

- the Subscription Price of the relevant class of shares, the payment to share premium account (or similar premium account), and the proceeds of any loans, preferred equity certificates, debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

- any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

- any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

- in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the Net Assets (as defined below) of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

- any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the Net Assets (as defined below) of that compartment;

- the net assets of each compartment (the “Net Assets”) will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles of association less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these articles of association.

For the avoidance of doubt, any reference to the Net Assets in these articles of association may be construed as a reference to the Net Assets as calculated for any Specific Investment allocated to a specific class of shares in the compartment created to that purpose in the internal accounts of the Company.

Any share premium paid in respect of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of shares of the Company. Any payment or contribution of any kind to any share premium account (or similar premium account) established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall be specified as to which class of shares it relates, the sole manager or, as the case may be, the board of managers, having the power to confirm any allocation to a specific class of shares if this has not been specified otherwise. Any available share premium (or similar premium) shall be distributable. In addition, the economic rights of shareholders may be governed by an agreement between the shareholders. To the extent there are any inconsistencies between the provisions of such agreement and these articles of association, the principle set out in the agreement between the shareholders in relation to the economic rights shall prevail.

**Art. 6. Cancellation of an entire class of shares and reduction of share capital.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant class by approval at the general meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the articles of association.

In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more class of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as defined below) for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The board of managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than eight (8) days (together, the “Interim Accounts”).

“Class Available Amount” means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant class of shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the class of shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such class) but (ii) less any Investment Losses of that class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

“Class A Portfolio”, means the investments by way of shares, share premium account (or similar premium account), loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not, or otherwise in the following company:

- Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (Luxembourg private limited liability company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (and the underlying assets, subsidiaries and entities), but only for those instruments subscribed or acquired in order to finance directly or indirectly the project Ferrari, to the exception of the instruments subscribed or acquired in order to finance any other projects and especially the project Scorpion, the project Sigma and the project Falcon;

“Class B Portfolio” means:

(i) the investments by way of shares, share premium account (or similar premium account), loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not, or otherwise in the following company:

- Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (Luxembourg private limited liability company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (and the underlying assets, subsidiaries and entities), but only for those instruments subscribed or acquired in order to finance directly or indirectly the project Scorpion, the project Sigma and the project Falcon, to the exception of the instruments subscribed or acquired in order to finance any other projects and especially the project Ferrari;

(ii) all other investments by way of shares, share premium account (or similar premium account), loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not, or otherwise in order to finance directly or indirectly companies or projects which are not specifically allocated to Class A Portfolio.

“Investment Losses” means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers) and the Company's non-

recoverable losses. The “Cancellation Value per Share” shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The “Class Cancellation Amount” shall be an amount determined by the sole manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts. Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the class of shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the total amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** Shares (of any class) are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company’s share capital.

**Art. 8. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in his absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers’ resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 9. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes

involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns (regardless of class) and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law (regardless of the Investment Net Income of a class of shares). Distribution to a class shall only be made out of the Investment Net Income related to that class (subject to the above).

“Investment Net Income” means any income derived from the investment(s) relating to a class of shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning through transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Specific Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Specific Investment(s)) carried forward after deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers or the sole manager as the case may be) and the Company's non-recoverable losses.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account (or similar premium account) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders, but only to the shareholders of the class to which this share premium (or similar premium) relates to. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account (or similar premium account) to the legal reserve account.

This article is without prejudice to any specific distribution rights between the holders of the shares of any class or which may be agreed upon from time to time by the shareholders.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Specific Investment if applicable, or, for the classes of non-tracking shares, as per the nominal value of the shares as may be determined through the separate compartment of assets and liabilities that the board of managers has established for them in the internal accounts of the Company. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the class relates or as follows from the nominal value of the shares for the classes of non-tracking shares:

First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that class) or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Specific Investment of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata to all classes of shares.

To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all classes of shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares (the “Class Surplus”) shall be distributed to the relevant holders of such class of shares.

This article is without prejudice to any specific distribution/allocation rights between the holders of the shares of any class which may be agreed upon from time to time by the shareholders.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.” Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to fifty thousand euros (EUR 50,000) by the issue of (i) five hundred (500) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each (“Class A Shares”) and (ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each (the “Class B Shares”).

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Ferrari Company and one thousand (1,000) shares held by the Sole Shareholder in Scorpion Company for a total aggregate amount of one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty one cents (EUR 174,840,838.81).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

“In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty one cents (EUR 174,840,838.81) being at least equal to the total subscription price of (i) five hundred (500) class A shares proposed to be issued and (ii) one thousand (1,000) class B shares proposed to be issued, together with the share premium attached thereto in the amount of one hundred seventy four million eight hundred three thousand three hundred and thirty-eight euros and eighty-one cents (EUR 174,803,338.81).”

It is resolved to evaluate the Contribution in Kind at one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty one cents (EUR 174,840,838.81) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate an amount of thirty seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500) to the share capital of the Company and an amount of eighty five million one hundred twenty six thousand four hundred and thirty four euros and eighty one cents (EUR 85,126,434.81) to the share premium account allocated to the Class A shares and eighty nine million six hundred seventy six thousand nine hundred and four euros (EUR 89,676,904) to the share premium account allocated to the Class B shares.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to consequentially fully amend and restate the Company's articles of association as set forth in item B) of the agenda.

The undersigned notary who understands and speaks French and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Italian Logistics Master Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de cinquante mille euros (50.000 EUR) et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

représenté par Mme Miroslava JASSOVA, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 février 2016, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'Associé Unique de Italian Logistics Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire, de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés. La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique de la Société détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société, divisées en (i) deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune et (ii) deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, de telle sorte que la totalité du capital social est représenté et des résolutions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique souhaite prendre les résolutions sur l'ordre du jour suivant]:

A) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'émission de (i) cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A») et (ii) mille (1.000) nouvelles parts sociales de la classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, souscription et paiement de:

- Nouvelles Parts Sociales de Classe A par une contribution en nature consistant en cinq cents (500) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et en comptes de prime d'émission d'un montant de quatre-vingt million cent vingt-six

mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (85.126.434,81 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.193 (la «Société Ferrari»);

- Nouvelles Parts Sociales de Classe B par une contribution en nature consistant en mille (1.000) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 25.000 et en comptes de prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-neuf million six cent soixante-seize mille neuf cent quatre euros (89.676.904 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.167 (la «Société Scorpion»);

pour un montant total de cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR) (l'«Apport en Nature»); reconnaissance du rapport du gérant unique de la Société daté du 22 février 2016 concernant l'évaluation de l'Apport en Nature (le «Rapport d'Evaluation»); approbation du Rapport d'Evaluation de l'Apport en Nature et l'émission des Nouvelles Parts Sociales; allocation d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) au capital social de la Société et d'un montant de quatre-vingt million cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (85.126.434,81 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe A et quatre-vingt-neuf million six cent soixante-seize mille neuf cent quatre euros (89.676.904 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe B;

B) En conséquence, modification et refonte complète des statuts de la Société de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Italian Logistics Mezzco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites «upstream» et «side-stream»), octroyer des sûretés, octroyer des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, de chef de file, d'agent de la facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la

facilité de communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000 EUR) représenté par (i) sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe A») et (ii) mille deux cent cinquante (1. 250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe B»).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales en vertu d'une résolution de ses associés. Sauf stipulations contraires, chaque classe de parts sociales sera émise en rapport avec l'acquisition ou la réalisation par la Société directement ou indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous les frais devant être payés par la Société dans le cadre de l'émission, y compris et ce, de manière non limitative, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissement Spécifique.

L'Investissement Spécifique pour la Classe A est le Portefeuille Classe A.

L'Investissement Spécifique pour la Classe B est le Portefeuille Classe B.

Pour chaque Investissement Spécifiques, le gérant unique de la Société ou, le cas échéant, le conseil de gérance devra établir, dans les comptes internes de la Société, un compartiment séparé contenant le patrimoine actif et passif de la Société de la manière suivante:

- le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée, le versement au compte de prime d'émission (ou au compte de prime similaire), le produit de tout prêt d'associé, certificats de titres préférentiels, dette ou d'autres instruments, convertibles ou non, pouvant être de temps à autre octroyés à, ou émis par, la Société par, ou à, son (ses) associé(s) dans le cadre de l'Investissement Spécifique en question ainsi que les avoirs acquis grâce à ces autres fonds apportés à ou empruntés par la Société seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour ces Investissements Spécifiques;

- tout revenu ou bénéfice tiré par la Société, ou tout avoir tiré, des avoirs affectés à un compartiment sera affecté à ce compartiment;

- les dettes, frais et dépenses (y compris les provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou dans le cadre de l'émission de parts sociales de la classe particulière (par exemple, les Coûts d'Émission) ainsi que l'ensemble des dépenses administratives, dettes fiscales et autres frais et dépenses de la Société attribuables à l'Investissement Spécifique en question ou au fonctionnement ou à l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

- dans le cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera répartie entre tous les compartiments existants au prorata des Avoirs Nets (tels que définis ci-après) de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

- les distributions ou paiements (y compris les paiements du prix devant être payé par la Société pour les parts sociales de la classe concernée qu'elle rachète) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des Avoirs Nets (tels que définis ci-après) de ce compartiment;

- les avoirs nets de chaque compartiment (les «Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts, moins l'ensemble des dettes, frais et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents statuts.

Afin d'éviter toute confusion, toute référence aux Avoirs Nets dans les présents statuts pourra être interprétée comme une référence aux Avoirs Nets tels que calculés pour l'Investissement Spécifique attribué à la classe spécifique de parts sociales dans le compartiment créée à cette fin dans les comptes internes de la Société.

Toute prime d'émission payée en relation avec une classe spécifique de parts sociales lors de leur émission sera allouée au compte de la prime d'émission correspondant à cette classe spécifique des parts sociales de la Société. Tout paiement ou apport en nature au compte de la prime d'émission (ou au compte de prime similaire) établit selon le droit luxembourgeois ou des règles comptables devra spécifier la classe de parts sociales à laquelle il se rapporte, le gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, ayant le pouvoir de confirmer toute contribution à une classe spécifique de parts sociales si cela n'a pas été spécifié autrement. Toute prime d'émission (ou tout compte de prime similaire) sera distribuable. De plus, les droits économiques des associés pourront être réglés par un accord entre les associés. Dans le cas où il aurait des contradictions entre les dispositions d'un tel accord et les présents statuts, le principe prévu dans l'accord entre associés en relation avec les droits économiques prévaudra.



**Art. 6. Annulation d'une classe entière de parts sociales et réduction du capital social.** Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales en rachetant et annulant toutes les parts sociales émises dans la classe concernée sur l'accord de l'assemblée générale des associés décidant avec le quorum et la majorité prévus pour la modification des statuts.

En cas de réduction du capital social, par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales, les détenteurs de classes de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que dénie ci-dessous) pour chacune des parts sociales de la classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

Le conseil de gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de classes de parts sociales, le Montant Disponible de Classe pour la classe rachetée (toujours assujetti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intermédiaires de la Société et des comptes intermédiaires internes en rapport avec la classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'article 5, à chaque fois pas plus ancienne que huit (8) jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

Le «Montant Disponible de Classe» signifie le montant total des profits net, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la classe de parts sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif aux classes de parts sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toute somme à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou des statuts.

Le «Portefeuille Classe A» signifie les investissements par voie de parts sociales, de prime d'émission (ou de prime similaire), de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans la société suivante:

- Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité établie de droit luxembourgeois, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités), mais seulement pour les instruments souscrits ou acquis afin de financer directement ou indirectement le projet Ferrari, à l'exception des instruments souscrits ou acquis afin de financer tout autre projet et particulièrement le projet Scorpion, le projet Sigma et le projet Falcon;

Le «Portefeuille Classe B» signifie:

(i) les investissements par voie de parts sociales, de prime d'émission (ou de prime similaire), de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans la société suivante:

- Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité établie de droit luxembourgeois, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités), mais seulement pour les instruments souscrits ou acquis afin de financer directement ou indirectement le projet Scorpion, le projet Sigma et le projet Falcon, à l'exception des instruments souscrits ou acquis afin de financer tout autre projet et particulièrement le projet Ferrari;

(ii) tout autre investissement par voie de parts sociales, de prime d'émission (de prime similaire), de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement afin de financer directement ou indirectement les sociétés ou les projets qui ne sont pas spécialement affectés au Portefeuille Classe A.

Les «Pertes d'investissement» signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tout coût, frais ou dépenses liées à l'Investissement Spécifique concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique respectif) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculée à partir de des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le conseil de gérance) et des pertes non recouvrables de la Société. La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant d'Annulation de Classe par le nombre des parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le «Montant d'Annulation de Classe» est le montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires. Toujours sous réserve du montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société.

Au montant du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

**Art. 7. Cession de parts sociales.** Les parts sociales (de toute classe) sont librement cessibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 8. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, approuver et autoriser tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux seront signé(e)s par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis par la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle en cas de gérant unique, et par la seule signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou selon le cas le conseil de gérance ou l'un des gérants.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables engagées ou payées par cette personne en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle deviendrait impliquée en tant que partie ou en toute autre qualité en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris aux procédures d'appel) actuelles ou sur le point d'être engagées et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres engagements.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou représentant:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) en rapport avec toute affaire dans laquelle il aurait été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas d'une transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des

présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants, en vertu d'un contrat ou tout autre engagement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède (quelle que soit la classe) et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire écrite valide (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

Le «Revenu Net d'Investissement» signifie tout revenu résultant de l'/les investissement(s) relatif(s) à une classe de parts sociales, étant le revenu net de toute disposition partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des apports de toute sorte) de même que tous dividendes ou autres distributions, intérêts, revenu, remboursement du principal ou autre revenu résultant de l'Investissement Spécifique et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée tel que la prime d'émission ou tous montants des bénéfices (en relation avec l'/les Investissement(s) Spécifique(s)) reportés, tout en déduisant tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement Spécifique (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique) et un montant correspondant à la portion proportionnelle calculée à partir de frais d'exploitation de la Société (évalué sur une base juste mais irrévocable par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance) et des pertes non recouvrables de la Société).

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission (ou tout compte de prime similaire) peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés, mais uniquement aux associés de la classe à laquelle cette prime d'émission (ou prime similaire) se rapporte. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant issu du compte de prime d'émission (ou de tout compte de prime similaire) au compte de la réserve légale.

Le présent article s'applique sans préjudice de tout droit de distribution spécifique existant entre les détenteurs des parts sociales de quelque classe que ce soit ou qui pourraient être convenus de temps à autre par les associés.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque classe sera le montant auquel chaque classe a droit selon l'Investissement Spécifique concerné le cas échéant ou, dans le cas des parts sociales non-traçantes, selon la valeur nominale des parts sociales qui peut être déterminée à l'aide de compartiment séparé contenant le patrimoine actif et passif, établis par le conseil de gérance pour ces parts sociales dans les comptes internes de la Société. Chaque classe de parts sociales a droit au produit de la liquidation déterminé comme suit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné auquel la classe se rapporte ou, dans le cas des classes de parts sociales non-traçantes, comme suit à partir de la valeur nominale des parts sociales:

En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués à la (aux) classe(s) d'actions à laquelle (auxquelles) ils appartiennent spécifiquement (c'est-à-dire parce qu'ils se rapportent à l'Investissement Spécifique concerné de cette classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les classes d'actions en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

Ensuite, le montant des dettes concerné pour chaque classe d'actions présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel elles se rapportent sera établi contre des avoirs attribuables à la classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette classe et tout fonds en réserve attribuable à cette classe. Les avoirs non attribués à une classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les classes de parts sociales.

Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute classe est négatif, cette classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque boni de liquidation. Le montant négatif concerné sera réparti proportionnellement entre toutes les classes d'actions qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une classe d'actions spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs concernés de cette classe d'actions.

Le présent article s'applique sans préjudice de tout droit de distribution/attribution spécifique existant entre les détenteurs des parts sociales de quelque classe que ce soit ou qui pourraient être convenus de temps à autre par les associés.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Après considération, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un montant de cinquante mille euros (50.000 EUR) par l'émission de (i) cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et (ii) mille (1.000) nouvelles parts sociales de la classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et payé les Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature consistant en cinq cents (500) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société Ferrari et mille (1000) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société Scorpion pour un montant total de cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR).

L'Associé Unique a pris connaissance du Rapport d'Evaluation. La conclusion du Rapport d'Evaluation se lit comme suit:

«En vue de ce qui précède, le Gérant Unique est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR), ce qui est au moins égal au prix total de souscription de (i) cinq cents (500) parts sociales de classe A devant être émises et (ii) mille (1000) parts sociales de classe B devant être émises, y compris les comptes primes y allouées au montant de cent soixante-quatorze million huit cent trois mille trois cent trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.803.338,81 EUR).»

L'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à un montant de cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR) et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature.

L'Associé Unique a décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales et d'allouer un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500 EUR) au capital social de la Société et d'allouer un montant de quatre-vingt million cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (85.126.434,81 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe A et un montant de quatre-vingt-neuf million six cent soixante-seize mille neuf cent quatre euros (89.676.904 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe B.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre en conséquence les statuts de la Société dans leur intégralité de sorte qu'ils aient la teneur indiquée au point B) de l'ordre du jour.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français et anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Jassova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: EAC/2016/5146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082053/793.

(160048654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Infinitas Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 204.389.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February,

Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.331;

represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Infinitas Holdco S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and incorporated pursuant to a deed drawn up on 22 January 2016 by the undersigned notary (the "Company") and whose articles of association of the Company (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing of a total number of one (1) share of the Company (the "New Share"), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), with a total share premium amount of one hundred five million three hundred and four thousand nine hundred fourteen Euros and twenty-three cents (EUR 105,304,914.23) and having the rights and obligations as set out in the Articles, through a contribution in kind amounting to one hundred five million three hundred four thousand nine hundred and fifteen Euros and twenty-three cents (EUR 105,304,915.23).

### *Subscription and Payment*

- The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe and pay for one (1) share having a nominal value of one Euro (EUR 1 through a contribution in kind consisting in eighteen thousand one (18,001) ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Sole Shareholder in the share capital of Infinitas Learning Holding B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its seat (statutaire zetel) in Houten, The Netherlands, and its office address at Het Spoor 8-14, 3994 AK Houten, The Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register (Handelsregister) under number 34273733, for an aggregate total amount of one hundred five million three hundred four thousand nine hundred fifteen Euros and twenty-three cents (EUR 105,304,915.23) out of which: (i) one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred five million three hundred four thousand nine hundred fourteen Euros and twenty-three cents (EUR 105,304,914.23 shall be allocated to the share premium account of the Company at fair market value (the "Contribution").

The proof of the existence and the value of the Contribution have been produced to the Company. As it appears from the valuation report, the board of managers of the Company has valued the Contribution at the fair market value of one hundred five million three hundred four thousand nine hundred fifteen Euros and twenty-three cents (EUR 105,304,915.23) such amount corresponding to at least the nominal value of the New Share issued plus share premium.

### *Second resolution*

To reflect the above decision, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 (Share capital) of the Articles so that it reads as follows:

#### **" 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand and five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le deuxième jour de février,

Par-devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.331,

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Cette partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'"Infinitas Holdco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, n'est pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant un acte établi le 22 janvier 2016 par le notaire soussigné (la "Société") et dont les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant 100% du capital social requière le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (1.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à douze mille cinq cents et un Euro (12.501,- EUR) par la création et l'émission d'un nombre total d'une (1) part sociale de la Société (la "Nouvelle Part Sociale"), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), avec un montant total de prime d'émission de cent cinq millions trois cent quatre mille neuf cent quatorze Euros et vingt-trois centimes (105.304.914,23 EUR) et ayant les droits et obligations définis

dans les Statuts, par le biais d'un apport en nature s'élevant à cent cinq millions trois cent quatre mille neuf cent quinze Euros et vingt-trois centimes (105.304.915,23 EUR).

#### *Souscription et paiement*

- L'Associé Unique, représenté comme repris ci-dessus, déclare souscrire et payer pour une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) par le biais d'un apport en nature consistant en dix-huit mille et une (18.001) parts sociales ordinaires ayant une valeur pair d'un euro (1,- EUR) chacune détenue par l'Associé Unique dans le capital social d'Infinitas Learning Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège (statutaire zetel) à Houten, Pays-Bas, et son siège social au Het Spoor 8-14, 3994 AK Houten, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais (Handelsregister) sous le numéro 34273733, pour un montant total de cent cinq millions trois cent quatre mille neuf cent quinze Euros et vingt-trois centimes (105.304.915,23 EUR) duquel: (i) un Euro (1,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) cent cinq millions trois cent quatre mille neuf cent quatorze Euros et vingt-trois centimes (105.304.914,23 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société à la juste valeur du marché (l'"Apport").

La preuve de l'existence et la valeur de l'Apport a été produite à la Société. Comme il apparaît du rapport d'évaluation, le conseil de gérance de la Société a évalué les Apports à la juste valeur du marché de cent cinq millions trois cent quatre mille neuf cent quinze Euros et vingt-trois centimes (105.304.915,23 EUR) ce montant correspondant à au moins la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises plus la prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter la décision ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 (Capital Social) des Statuts afin qu'il se lise comme suit:

##### **" 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents et un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cents et une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date reprise au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083624/125.

(160050877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

##### **weydert avocat s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 183.470.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089910/9.

(160058546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

---

##### **mcPaLo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass.

R.C.S. Luxembourg B 144.629.

---

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089909/9.

(160058794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

---

**Fiduciaire Socodit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.546.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093875/9.

(160063458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Gateacre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093898/9.

(160063509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Gateacre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093899/9.

(160063676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093912/9.

(160063339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093920/9.

(160063266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Immochelle, Société Anonyme.**

Siège social: L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 147.140.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093943/9.

(160063710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---